RELEVE DE DECISION DU BUREAU EXECUTIF DU 15 NOVEMBRE 2025

VDEF

Elu.e.s :

Présent.e.s : DENECHAU Jean-Luc ; DOS SANTOS Anne ; BERTHAULT Pascal ; FOURICHON Christine ; PEBEREL Nathalie ; MERIC Jean-Claude ; RUSSO Ed ;

Excusé.e.s : AMOROS Emile ; SCHENFEIGEL Christophe ; COURTOIS Christine ; PICARD Yoan ; GALLO-KERLEAU Anne ; BILLY Margaux ; HENRI Géraldine (en visio) ;

Invité.e.s :

Présent.e.s : BOCQUET Bernard ; CHIELLINO Guillaume ; LE BOUCHER Pierre ; MARLIOT Eric ; RODET Philippe ; PENN Marie-Gabrielle ; LASSEAUX Sylvie ; MEYER-DIEU Baptiste ; COUR Jean-Christophe ;

Excusé.e.s : GAUTIER Romain (en visio) ; BILLON Loic ; LE COQ Pierre ; BOUVET Marc ;

Liste des procurations :

- Christine COURTOIS donne pouvoir à Christine FOURICHON
- Yoan PICARD donne pouvoir à Anne DOS SANTOS
- Géraldine HENRI dont pouvoir à Anne DOS SANTOS
- Christophe SCHENFEIGEL donne pouvoir à Nathalie PEBEREL

1 VIE FEDERALE

1.1 Relevé de décisions du BE du 13 octobre 2025

Décision BE-251115-01	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide le relevé de décision du BE du 13 octobre 2025 après 2 corrections de pure forme et la modification du point 1.2 pour la partie développement qui devient : « Développement : un résultat net négatif de 110 K€ (-130 K€ en 2025) et baisse de la consommation des fonds FFVoile de 20 K€ (résultat net) pour 2026 ». Publication électronique du relevé de décision sur le site Internet de la FFVoile le 19/11/2025

1.2 Budget provisoire 2026

Décision BE-251115-02	Le Bureau Exécutif de la FFVoile adopte : - Le budget 2026 provisoire qui comprend un total de produits de 16 462 K€ et un total de charges de 16 460 K€, soit un résultat net prévisionnel de 2 K€ - Le budget d'investissement 2026 provisoire de 500 K€ Pour rappel, le Règlement Financier autorise chaque responsable d'entité fédérale à engager des dépenses pour un montant maximal de 30 % de son budget pour la Haute Performance et 25 % de son budget pour le reste de la FFVoile, et ce avant le vote du budget présenté à l'assemblée générale.

1.3 Organisation du Top club et Assemblée Générale Ordinaire

Décision BE-251115-03	Parmi les différents scénarii présentés pour l'organisation du Top Club et de l'AGO en mars 2026, Le BE décide de retenir : 1/ 1 scénario de préférence avec une nouvelle organisation « Dîner » (AGO l'après midi et Top Club en soirée pendant un diner) sous réserve de l'étude des surcoûts que ce scenario présente et de la faisabilité technique en fonction du lieu retenu. 2/ En cas de difficultés liées aux surcoûts ou aspects techniques, le BE restera sur une organisation à l'identique qu'en 2025 (AGO le matin et Top club en début d'après-midi) Pour ce scénario, le BE souhaite que les élus qui seront amenés à remettre les prix soient prévenus par la communication bien en avance afin de s'organiser au niveau des transports. Il est souhaité que le débat sur les coûts supplémentaires (pour la FFVoile, les ligues et les clubs récompensés) du scénario qui a la préférence du BE puisse avoir lieu en Conseil des ligues

1.4 Remplacement du Médecin fédéral/Président de la COMED, et du médecin élu au CA

Décision BE-251115-04	Le Bureau Exécutif après avoir relevé la vacance du poste au sein du CA conformément à l'article 18 II des statuts, suite au décès de Pierre-Yves GUILLEMOT, constate également que Fanny MEVELLEC est le nouveau médecin élu au sein du CA et que Christophe DUMOULIN est le nouvel administrateur (titulaire) du CA en raison du désistement de Claude LE BACQUER (1er suppléant au titre des associations initialement). Le BE note également que le Président de la FFVoile proposera au vote du prochain CA, la désignation d'un nouveau médecin fédéral et président de la COMED.

1.5 Point licence au 07 novembre 2025

Information	Le Bureau Exécutif de la FFVoile prend connaissance de la délivrance des licences au 07 novembre 2025. La FFVoile recense à cette date : ▪ 57 323 LCA (+ 0,6 % par rapport à 2024 à la même date et - 6,2 % par rapport à 2011*) ▪ 16 032 LCJ (- 4,1 % par rapport à 2024 à la même date et - 21,9 % par rapport à 2011*) ▪ 197 311 PV/PVR (+ 4,7 % par rapport à 2024 à la même date et + 377,2 % par rapport à 2011) ▪ 6 777 Temporaires 1 jour (- 27,2 % par rapport à 2024 à la même date et - 58,4 % par rapport à 2011) ▪ 4 145 Temporaires 4 jours (- 13,8 % par rapport à 2024 à la même date) ▪ 9 850 Pass FFVoile (+ 23,5 % par rapport à 2024 à la même date) (*Année 2011 : année de référence pour la plus forte délivrance du nombre de Licences club)

1.6 Assurance collective : Contrat Club et contrat plaisance

Information	Le Bureau Exécutif prend connaissance du point d'avancement des contrats d'assurance collectifs complémentaires au contrat groupe (Offre MMA pour les structures affiliées et Helvetia pour une offre licenciés pour notamment une garantie dommage aux bateaux)

1.7 Point financier – risques et opportunités budget 2025

Information	*Le Bureau Exécutif prend note de la présentation des risques et opportunités identifiés pour le budget 2025. Aucun point particulier n'est à signaler à ce stade.*

1.8 Point information/actualité du service Communication

Information	Le Bureau exécutif prend connaissance de la présentation des principales actions en cours et des actualités du service Communication : Paris Nautic Show (26 au 30 novembre – Parc des Expositions du Bourget) et Soirée de la révélation du marin de l'année (15 décembre - Casino de Paris).

1.9 Représentation FFVoile dans les conseils Maritimes de façade

Décision BE-251115-05	Le Bureau exécutif avait décidé de la nomination de ses représentants dans les conseils maritimes de façade pour la mandature 2025 – 2028 (Décision BE-250515-04) Les modifications suivantes sont validées par le BE : - **Conseil Maritime de Façade Méditerranée** : Titulaire : Didier FLAMME, Suppléant : Pierre CARAYON - **Conseil Maritime de Façade Sud Atlantique :** Suppléant : Eric LIMOUZIN Les autres nominations du BE de mai 2025 sont inchangées

1.10 Prolongation de l'affiliation provisoire expérimentale de Nautisme en Pays Bigouden

Décision BE-251115-06	Le Bureau exécutif ratifie la prolongation de l'affiliation provisoire expérimentale de Nautisme en Pays Bigouden jusqu'à fin mai 2026

2 Pratiques Sportives

2.1 Modification du Règlement des Championnats de France Jeunes à partir de 2026

Décision BE-251115-07 Vote CA	Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide les modifications du règlement des championnats de France Jeune à partir de 2026. Parmi les principales modifications : - Retour à des sélections issues des dynamiques de ligue en Kiteboard et Wingfoil - Modification des titres Kiteboard - En wingfoil, modification du titre U15 open et ajustement des minima de participation pour la délivrance des titres - Modification de l'appellation des championnats de France

	Publication électronique du règlement modifié suite vote CA sur le site Internet de la FFVoile le 18 décembre 2025.

2.2 Modification des tarifs d'inscription des Championnats de France Jeunes à partir de 2026

Décision BE-251115-08

Le Bureau Exécutif valide l'augmentation des tarifs d'inscription suivants aux Championnats de France Jeunes, à partir de 2026 :

2026	Inscription anticipée	Tarif
Solitaires	130 €	170 €
Doubles	260 €	340 €
Open 5.70	390 €	510 €

2.3 Organisation du Championnat de France Elite Voile Olympique 2026

Décision BE-251115-09

Le Bureau Exécutif valide :

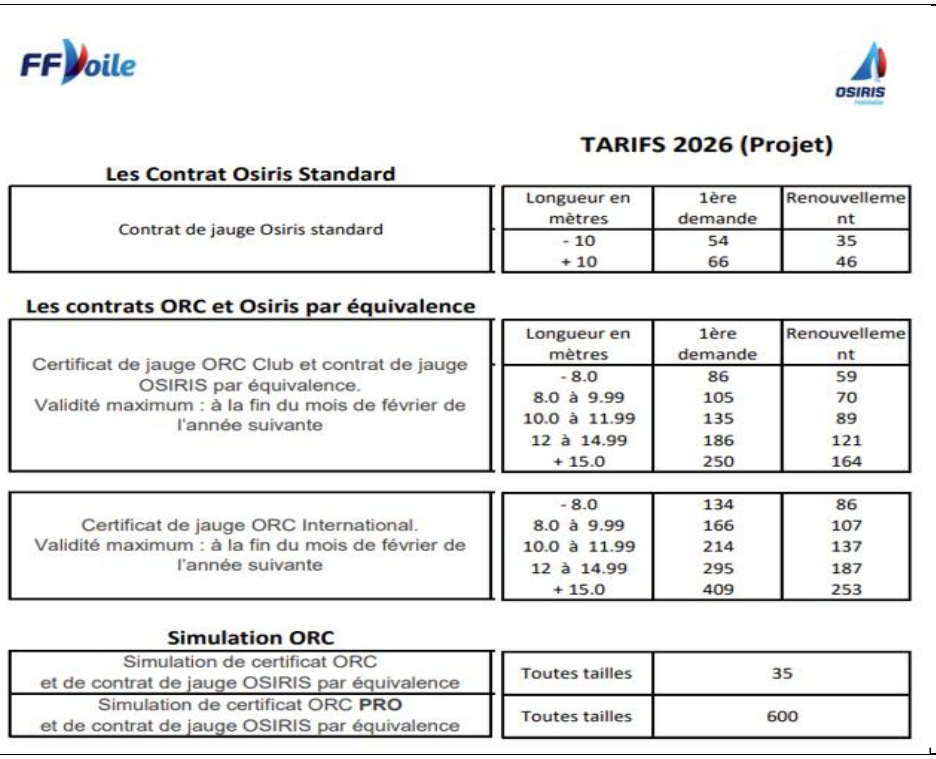
- La mise en place d'un Championnat de France Elite unifié qui aura lieu du 18 au 22/02/2026
- L'Autorité Organisatrice : FFVoile pour les années 2026 et 2027
- Les tarifs d'inscription suivants :

2026	Inscription anticipée	Tarif
Solitaires	150€	190€
Doubles	300€	380€

2.4 Évolution des tarifs / Osiris – ORC pour 2026

Décision BE-251115-10

Le Bureau Exécutif de la FFVoile valide la grille tarifaire proposée pour les contrats de jauge OSIRIS et certificat ORC à partir du 1er janvier 2026 :



TARIFS 2026 (Projet)

Les Contrat Osiris Standard

	Longueur en mètres	1ère demande	Renouvellement
Contrat de jauge Osiris standard	- 10	54	35
	+ 10	66	46

Les contrats ORC et Osiris par équivalence

	Longueur en mètres	1ère demande	Renouvellement
Certificat de jauge ORC Club et contrat de jauge OSIRIS par équivalence. Validité maximum : à la fin du mois de février de l'année suivante	- 8.0	86	59
	8.0 à 9.99	105	70
	10.0 à 11.99	135	89
	12 à 14.99	186	121
	+ 15.0	250	164
Certificat de jauge ORC International. Validité maximum : à la fin du mois de février de l'année suivante	- 8.0	134	86
	8.0 à 9.99	166	107
	10.0 à 11.99	214	137
	12 à 14.99	295	187
	+ 15.0	409	253

Simulation ORC

Simulation de certificat ORC et de contrat de jauge OSIRIS par équivalence	Toutes tailles	35
Simulation de certificat ORC **PRO** et de contrat de jauge OSIRIS par équivalence	Toutes tailles	600

2.5 Championnat du Monde de Vitesse ISWC 2026

Décision BE-251115-11	Le Bureau Exécutif confirme l'avis du Service des Pratiques Sportives et valide l'organisation du Championnat du Monde ISWC du 27 avril au 6 mai 2026 à La Palme.

2.6 Validation pour l'organisation 2026 du Championnat du monde 49er – 49er FX – Nacra 17

Décision BE-251115-12	Le Bureau Exécutif confirme l'avis du Service des Pratiques Sportives et valide l'organisation du Championnat du Monde par le CDV Morbihan du 8 au 16 mai 2026 à Quiberon.

2.7 Organisation 2026 du Championnat du Monde Corinthian J70

Décision BE-251115-13	Le Bureau Exécutif confirme l'avis du Service des Pratiques Sportives et valide l'organisation du Championnat du Monde Corinthian J70 du 23 au 31 mai 2026 à Marseille, co-organisée par la Pelle-Marseille et l'Union Nautique Marseillaise.

2.8 Organisation 2026 du championnat du monde SB20

Décision BE-251115-14	Le Bureau Exécutif confirme l'avis du Service des Pratiques Sportives et valide l'organisation du Championnat du Monde SB20 du 17 au 23 octobre 2026 à Hyères organisée par le COYCH.

3 RSO

3.1 Course au large 2030

Information	Le BE est informé de la synthèse de la journée Course au large 2030 qui a réuni 98 participants et qui s'est tenue au Havre le 21/10/2025 en amont du départ de la transat Café L'Or et qui faisait suite aux 1ères assises environnementales en 2023. Trois axes de travail ont été définis : réduction de l'impact des bateaux, rayonnement durable de la course au large et engagement des skippers pour l'océan. Ces Trois projets collectifs sont lancés, vont faire l'objet de groupe de travail et un nouveau rendez-vous Course au Large 2030 est prévu en mars 2026 pour présenter des actions concrètes.

4 Développement

4.1 Transat des écoles

Information	Information du Bureau Exécutif de la FFVoile sur la transat scolaire virtuelle.

5 CCA

5.1 Tarif 2026 des abonnements aux RCV Numériques

Décision BE-251115-15	Le Bureau Exécutif valide : **Proposition 1** : le tarif pour l'abonnement de 3 ans restant à 25 Euros au lieu des 30 € d'abonnement annuel (23 € pour les licenciés). **Proposition 2** : la reconduction la gratuité des RCV numériques pour les arbitres régionaux.

6 Débat/Échange politique sur la réforme des titres fédéraux

Débat/ Décision BE-251115-16	Pour faire suite au travail d'analyse de l'expérimentation et du scenario envisagé pour cette réforme lors du dernier mandat, il était essentiel de reposer les bases des orientations.
	Les élus du BE actent l'échec du travail réalisé depuis 3 ans et donc la fin de l'expérimentation.
	
	Lors des échanges, il a été acté les points suivants, en vrac :
	• La délivrance des titres constitue 40% des produits de la fédération. Ce constat appelle la réflexion du manque de ressources humaines dans ce service. Il sera nécessaire de le conforter rapidement.
	• L'enjeu de la réforme est :
	  ○ de donner envie / le réflexe à chaque pratiquant de se licencier à la fédération.
	  ○ de sécuriser le volume de 40% des produits, en acceptant le principe d'investissement les premières années et donc de ne pas chercher à augmenter la marge nette.
	• Le projet doit intégrer un intéressement aux clubs. Ce dernier n'est pas nécessairement un retour financier.
	• La réflexion doit porter sur l'ensemble des titres, y compris la licence club. Cela ne veut pas dire que tous les titres seront modifiés.
	• Les services associés à la licence doivent être rendus visibles et lisibles.
	
	Le BE a donc validé les objectifs suivants :
	1. Licencier l'ensemble de nos pratiquants. Toute personne ayant une activité voile dans une structure affiliée doit disposer d'une licence.
	2. Proposer un (des) outil(s) pour aider/attirer les clubs à la délivrance des titres. Les structures affiliées étant les acteurs de premier rang pour la délivrance des licences doivent pouvoir expliciter clairement et facilement l'offre fédérale. La délivrance de titres ne doit pas peser sur les ressources (financières, humaines) des structures affiliées.
	3. Simplicité et lisibilité de l'offre. Tout licencié doit pouvoir rapidement se situer dans l'offre fédérale.
	
	Pour mémoire, une piste de travail a été présentée au travers d'un titre comptabilisant scolaire/groupes/pratique encadrée de courte durée …. pour les écoles de voile les plus importantes mais non retenue car ne répondant pas aux objectifs ci-dessus fixés par le BE

7 Divers (information sur les dossiers en cours)

Informations sur les aides de l'État (versement de 100 % du contrat de DEV et de l'aide sur les ESQ), sur les débats sur la loi de finance (Perte sur le PSF, Pass Sport), sur le plaidoyer pour les élections municipales, sur l'international et l'élection de C MIGRAINE comme Vice-Présidente de WS, sur la composition des commissions au CNOSF, sur l'UNSS